INVESTISSEMENTS DANS L'AGRICULTURE

Les projets bloqués seront libérés incessamment

Les projets d'investissements dans l'agriculture seront libérés incessamment. C'est ce dont assurent des cadres du ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche (MADRP) à propos des projets d'investissements qui sont bloqués en raison de lourdeurs administratives.

Cherif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Ces «dossiers sont pris en charge par le ministre de l'Agriculture. Cela va être débloqué incessamment pour aller dans la facilitation», assure l'inspecteur général du ministère de l'Agriculture.

Arguant que ce département ministériel a reçu des «orientations du gouvernement pour faciliter la mise en place de ces investissements», l'inspecteur général fera état des «meilleurs délais» pour la libération des projets.

Intervenant mercredi soir aux débats du forum qu'organise mensuellement le Forum des chefs d'entreprises (FCE), Cherif Omari a voulu ainsi répondre aux doléances de nombreux promoteurs mais aussi aux observations exprimées notamment par le consultant international Malek Serai. «Pourquoi ca ne démarre pas, sur le plan pratique ?», s'interroge ce consultant à propos des initiatives entrepreneuriales lancées et qui relève un «déficit» de coordination sectorielle au niveau local.

«Des milliers de dossiers dorment au niveau des directions des services agricoles», observe M. Serai qui appellera ainsi le département de Sid-Ahmed Ferroukhi à «démocratiser la distribution des terres agricoles. Tout en considérant que des opérateurs économiques ont été nombreux à investir dans divers segments d'activité agricole et agroindustrielle et que «des expériences ont réussi», l'inspecteur général du MADRP reconnaîtra néanmoins «un souci de coordination sectorielle» au niveau local entre les services déconcentrés, notamment ceux du ministère des Ressources en eau, dans le cadre du programme d'extension de la surface agricole irriguée à deux millions d'hectares d'ici 2019. Ce que le directeur général de l'Institut national de recherche agronomique en Algérie (Inraa), Foued Chehat, confirmera également lors de ces débats du forum. «Au MADRP, nous nous sommes rendu compte, on reconnaît qu'il y a un sérieux souci au niveau des administrations au niveau local, de leur capacité à être réactives, à répondre aux demandes, à donner le feu vert ou le feu rouge», déclare Foued Chehat.

Indiquant que le département de Sid-Ahmed Ferroukhi a décidé que ça doit se résoudre à la base», le responsable de l'Inraa fera état de l'impulsion de cellules locales représentatives des administrations, des agriculteurs et des opérateurs économiques et à même d'«arbitrer». Et dans la mesure où les niches d'investissement dans le domaine de l'agriculture tous types, l'agroindustrie et l'agroalimentaire sont nombreuses, variées et porteuses, les potentialités locales de fourniture d'intrants et équipements sont avérées, les déficits en matière de valorisation agricole, stockage, transformation, distribution et intégration de nouvelles technologies peuvent être résorbés, l'on estimera que les conditions d'attractivité doivent être stimulées. «Il existe une loi d'orientation agricole qui est claire. Elle incite à l'accroissement de l'investissement dans le secteur de l'agriculture et elle le codifie», relèvera Fouad Chehat. Il y a lieu donc de lever «les obstacles le plus rapidement, pas dans une année» et pour l'administration de «changer ses méthodes», considère le DG de l'Inraa qui prônera un «formatage» à tous les niveaux même si «c'est compliqué, pas évident de faire changer les mentalités».

Foued Chehat appellera ainsi à «l'application rapide, concrète de la législation», à ce que les périmètres de mise en valeur identifiés soient attribués, concédés dans «les délais les plus courts», à «développer l'intersectorialité». Un constat que le chef de cabinet chargé de la Pêche auprès du ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, partagera également concernant les opérateurs intéressés par l'investissement notamment piscicole.

C'est «une question de mentalité, de machine bureaucratique, de procédures qu'il faut implémenter concrètement sur le terrain», relèvera Kamel Neghli. Il relèvera ainsi «le parcours du combattant» que subit l'investisseur. Cela même si le département ministériel de Sid-Ahmed Ferroukhi s'«attelle à régler les procédures, baliser les process d'investissements», de «manière transparente, participative», assure Kamel Neghli qui relève cependant que la frilosité des opérateurs n'est pas pour autant justifiée (voir encadré).

C. B.

Photos : DR

Il y a nécessité de démocratiser la distribution des terres agricoles.

Quel statut fiscal pour les SPA agricoles ?

Le statut fiscal des Sociétés par action (SPA) qui opèrent dans l'agriculture reste posé. A contrario des opérateurs individuels qui disposent d'une carte d'agriculteur, les SPA agricoles sont assujetties, quant à elles, au paiement notamment de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et autres charges fiscales. Ce qui pose «un grand problème», relèvera l'expert en ingénierie financière et membre du Conseil national de la fiscalité (CNF) Liès Kerrar, qui estime que le statut des SPA n'est pas adapté. En ce sens, le CNF mais aussi le FCE, dont cet expert est également conseiller, recommandent d'«accorder la neutralité fiscale de la SPA par rapport à la carte d'agriculteur».

C. B.

Une vingtaine de projets aquacoles déjà en production

«Il y a un intérêt qui est marqué, concret sur le terrain» dans le domaine de l'aquaculture, observe le chef de cabinet chargé de la pêche, Kamel Neghli.

Ainsi, un programme de développement de l'aquaculture tant marine que continentale a été lancé d'ici l'horizon 2019. Il s'agit de la réalisation de 600 projets d'investissements essentiellement privés (190 en zone littorale et 410 dans l'arrière-pays) devant générer la production de 100 000 tonnes supplémentaires de poissons, la création de 30 000 postes d'emplois nouveaux et des recettes prévisionnelles globales de l'ordre de 110 milliards de dinars). «Nous sommes en train de régler le problème du foncier», indique Kamel Neghli, à travers la création de Zones d'activité aquacole prioritaire (ZAAP).

Ainsi, sur une trentaine de ZAAP identifiées, des arrêtés d'affectation ont été signés par les walis pour «quatorze zones d'emblée», dira le chef de cabinet. Et d'ajouter que sur les 600 projets d'aquaculture, «une vingtaine sont en production et 50 en phase de réalisation».

C. B.

Trois produits du terroir en cours de labellisation

Trois produits du terroir sont déjà ou en voie de labellisation. Il s'agit, selon l'inspecteur général au MADRP, Cherif Omari, de la Deglet Nour de Tolga (Biskra) qui dispose déjà d'un label et de la figue de Béni Maouche (Béjaïa) et de l'huile de table de Sig (Mascara) qui seront prochainement labellisées.

Outre une assise réglementaire (un décret de juillet 2013), le processus de labellisation qui reconnaît la qualité du produit liée à l'origine et constitue un créneau porteur s'inscrit, selon Cherif Omari, dans le cadre du programme de jumelage algéro-européen.

Par ailleurs, l'Inspecteur général du MADRP évoquera l'opportunité de valoriser l'important «gisement» des plantes médicinales et aromatiques. En ce sens, il indiquera que le MADRP est «en train de mettre en place un système de reconnaissance locale», notamment à l'ouest du pays.

C. B.

L'UNION NATIONALE DE PROTECTION DU CONSOMMATEUR REVENDIQUE

Le remboursement ne doit plus se limiter aux médicaments

Lors d'une rencontre autour de la thématique traitant des remboursements des frais médicaux, le président de l'Union nationale de protection du consommateur a dénoté la nécessité d'étendre le système d'assurance sociale à l'ensemble des frais médicaux dans un contexte où le secteur manque foncièrement d'encadrement.

Naouel Boukir - Alger (Le Soir) - La revendication du président de l'UNPC, M. Harzelli, s'est expliquée par la hausse «phénoménale» des tarifs pratiqués par les établissements et cliniques privés notamment. Des prix qu'on a qualifiés de «démesurés et injustifiés» surtout que la qualité du service n'y correspond pas systématiquement. En s'étonnant qu'une simple consultation chez un généraliste soit parfois «plus chère» que celle d'un médecin spécialiste. Par ailleurs, l'intervenant est revenu sur les causes de cette «anarchie» imputée au manque, voire à l'inexistence d'encadrement du secteur de la santé.

Le remboursement doit être étendu à l'ensemble des frais médicaux.

Rajoutant «qu'aucune loi» n'a été pensée dans ce sens. Il y a lieu de s'adapter aux évolutions de ce créneau, à savoir l'augmentation des organismes de santé privés.

D'où l'urgence d'encadrer cette activité et de «plafonner» les tarifs imposés, a-t-il insisté, car le remboursement qui se limite exclusivement à «certains» médicaments n'est plus suffisant.

En l'occurrence, il a proposé à ce qu'il y ait plutôt des prélèvements «d'impôt sur patients» afin «d'équilibrer» la balance pour que le citoyen n'ait pas à subir encore une fois les failles du dispositif d'assurance et du système économique dans sa globalité.

Faut-il rappeler qu'avec l'augmentation prochaine des tarifs des charges sociales, toutes dépenses supplémentaires seraient un luxe.

N. B.